

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 17 (1909)

Heft: 6

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Robert, Paul, Fontainemelon.	Basset, Const., 4, rue B. Dussaud, Genève.
Renaud, Emile, instituteur, Fontainemelon.	Schwab-Wehrli, B., pl. du marché, Payerne.
Rothen, Arnold, Fontainemelon.	Rossier, Jeanne, boulangerie, »
Robert-Monnier, Louis, Fontaines.	Assal-Savary, Louisa, »
Schrack, Jean, Fontainemelon.	Schachtebeck, A., »
Sandoz, Marc, Fontainemelon.	Montandon, Juliette, gare de Payerne.
Schneeberger, Alice et Marg., M ^{les} , Cernier.	M ^{me} Veuve, Ernestine, Tavannes.
Soguel, Fritz, secrétaire de préf., Cernier.	M ^{le} Santelmi, Clotilde, »
Tripet, Albert, Fontainemelon.	Jacot, Léon, »
Tripet, Maurice, Fontainemelon.	Schlupp, Paul, »
Vuille, César, Fontainemelon.	D ^r Voirol, A., »
Viesel, Henri, Dombresson.	D ^r Geering, Ern., »
Waldsburger, Charles, Cernier.	Droz-Tièche, Ed., Reconvillier.

Correspondance

A propos de la Croix-Rouge suisse en Italie

Les réflexions dont M. le D^r de Marval, membre de la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse, a fait suivre le premier article sur la Croix-Rouge suisse en Italie, appellent une discussion des arguments présentés et des déductions des aveux d'insuffisance, faits par la Direction centrale elle-même. Je me suis d'autant plus facilement décidé à reprendre la plume, que les commentaires verbaux et écrits que j'ai reçu m'ont prouvé que beaucoup de personnes ont été surprises des déclarations parues dans la Croix-Rouge du 15 mai, qui nous montrent une fois de plus, que nous sommes, en Suisse, très en retard dans ce domaine.

Il n'est pas dans mes intentions d'en fixer les responsabilités, aussi me bornerai-je à examiner les éléments de la réponse à mes questions.

* * *

LES DATES. — La Direction centrale motive en partie la non-mobilisation par le fait que la catastrophe est survenue dans une période de fêtes, pendant laquelle l'arrivée des nouvelles était retardée, et qu'elle n'a pu prendre de décision que plusieurs jours plus tard.

La première idée qui vient à l'esprit, c'est que cette période de fêtes de fin d'année avait

lieu aussi bien chez nos voisins que chez nous. Or, il faut constater que cela n'a pas empêché des Croix-Rouges étrangères de mobiliser immédiatement. Pour preuve citons (Extrait du rapport de l'Union des femmes de France) « L'équipe de la Société de secours aux blessés, quittait Paris *dès le 31 décembre*, celle de l'Union des femmes de France partait vingt-quatre heures plus tard, emportant avec elle plus de 3000 kilos de provisions, pansements et vêtements » (28 colis valant ensemble fr. 6022.50).

Ces dames (des infirmières laïques, non professionnelles, volontaires et comparables aux membres de nos sociétés de la Croix-Rouge et de samaritains) arrivèrent à Naples le 4 janvier au matin, et prirent immédiatement leur service à l'hôpital des incurables où 300 blessés furent confiés à leurs soins, sous la direction de médecins italiens.

En Allemagne, bien que plus tardivement, une ambulance complète partait le 6 janvier pour Syracuse.

Une comparaison s'impose donc. Tandis que malgré les fêtes, la Croix-Rouge française réussissait à mobiliser *des volontaires* dès le 31 décembre, la Croix-Rouge suisse ne se réunit que le 4 janvier pour délibérer sur ce qu'il y avait

à faire. Cependant, puisque le 30 décembre la Direction centrale décidait d'organiser la collecte, elle pouvait aussi bien prendre une autre décision d'urgence, celle de demander aux sections de mobiliser du personnel et du matériel. En outre, la Direction justifie son abstention par la réponse négative de la Croix-Rouge italienne. Mais bien que l'article de M. le Dr de Marval soit muet sur ce point, le bulletin n° 1 de la Croix-Rouge annonce que c'est le 3 janvier (seulement) que la Suisse offrit du personnel et du matériel, et le 4 janvier la Croix-Rouge italienne refusait. Ce refus mérite d'être examiné de près, car il laisse supposer bien des choses.

D'abord, constatons que le 4 janvier, date de la réponse italienne, les secours étaient encore très insuffisants, puisque l'ambulance allemande, qui partit le 6 janvier seulement, fut acceptée avec reconnaissance. Donc, si notre offre a été refusée, c'est probablement qu'on avait des raisons de le faire ; c'est peut-être qu'à l'étranger notre préparation insuffisante est connue. C'est sûr, pour les Suisses, fils du pays natal de la Croix-Rouge, mais avouons-le, c'est réel !

* * *

LE PERSONNEL. — (Professionnel.) — La Direction déclare : 1^o qu'elle eût été embarrassée d'envoyer du personnel, qui est trop peu nombreux, et en quelque sorte insaisissable ; 2^o que le contrat qui oblige les infirmières de la Croix-Rouge, ne prévoit leur mobilisation qu'en cas de guerre et seulement dans ce cas.

Ici, faisons les réflexions suivantes :

1^o S'il est admissible qu'il y eût des difficultés, même des impossibilités de mobiliser quelques infirmières engagées ou libres, il n'en est pas moins vrai que les écoles de gardes-malades de la Croix-Rouge ont un personnel en formation. Celui-ci comprend donc des élèves de toutes dates, et par conséquent des élèves de dernière année, ayant déjà des capacités indiscutables. A défaut d'autres, on aurait pu choisir les meilleures d'entre ces dernières. On objectera les exigences du service qu'elles assuraient à ce moment, la difficulté de les remplacer, etc. ; mais on se trouvait en présence d'une urgence, et dans ces cas-là on fait pour le mieux, même si cela est gênant et ennuyeux.

Ces élèves infirmières de dernière année auraient bien valu autant que les dames laïques, volontaires, non professionnelles, membres de sociétés civiles étrangères.

2^o La clause du contrat qui ne prévoit la mobilisation du personnel professionnel qu'en cas de guerre, nous laisse perplexe sur l'action possible de la Croix-Rouge, au civil, sur le territoire suisse ou au dehors. Cet article risque de paralyser l'intervention de la Croix-Rouge en cas de cataclysme national grave ; il est d'autant plus incompréhensible, que la Croix-Rouge s'est prononcée manifestement, ces dernières années, dans le sens du développement de ses services au civil, ce qui se fait d'ailleurs dans tous les pays.

(Personnel volontaire.) — La Direction voit des difficultés quasi insurmontables dans le rassemblement du personnel et l'ignorance de la langue ; elle émet des doutes sur l'efficacité des services des secouristes volontaires.

A ces déclarations, nous répondrons que, puisque la Direction télégraphiait le 30 décembre aux 47 sections, pour la collecte, ce n'était pas plus compliqué de donner en même temps des instructions à ces mêmes sections pour la mobilisation de ceux de leurs membres actifs les plus capables, qui seraient disposés à partir, en indiquant le délai ultime de concentration, en un point déterminé.

Tout cela ne dépend que d'une consultation de carte et d'horaires de chemins de fer. Là encore, constatons qu'ailleurs on a su s'assurer très rapidement un personnel volontaire, tandis que nous ne sommes pas en mesure d'en faire autant.

Quant à la question de la langue, les faits eux-mêmes démontrent qu'il n'y a pas là un obstacle sérieux. Lorsque les Croix-Rouges de tous pays envoient du personnel sur les champs de bataille, nous ne croyons pas que tous les membres de ces expéditions parlent la langue du pays où ils se trouvent, encore moins les patois.

Par exemple, on peut presque affirmer que les infirmières et infirmiers de toutes nations qui fonctionnèrent en Mandchourie ne parlaient pas tous le russe ou le japonais ; les marins russes, français et anglais qui ont exécuté le

sauvetage dès le début, à Messine, ne devaient pas posséder davantage l'italien que les Suisses qui seraient partis; il en est probablement de même des infirmières volontaires françaises qui ont fonctionné dans les hôpitaux italiens.

Et pourtant toutes ces personnes ont rendu des services très appréciés.

En résumé, s'il est parfaitement vrai que l'ignorance de la langue n'eût pas facilité les choses, cependant elle n'eût pas non plus empêché personne de se rendre utile, même très utile.

Il est évident que les sections n'auraient dû laisser partir que leurs membres les plus compétents et refuser catégoriquement les concours douteux ou notoirement insuffisants. Dans ces conditions, nous maintenons notre idée, que des secouristes suisses entraînés, auraient été aussi capables, même plus capables, que nombre de personnes qui ont cependant rendu de grands services, marins, soldats, civils, n'ayant aucune notion ni du transport des blessés, ni des soins d'urgence. Et si la leçon eût été très profitable aux secouristes suisses, le travail accompli l'eût été tout autant aux sinistrés, les premiers intéressés; les deux parties y auraient gagné.

Insistons cependant sur une seule réserve, c'est qu'on n'eût pas expédié n'importe qui, membre d'une Société de Croix-Rouge ou de samaritains, mais exclusivement ceux qui auraient eu les aptitudes nécessaires. C'est affaire de contrôle et de connaissance du personnel par les chefs de services des sociétés, qui doivent connaître les aptitudes et capacités de leurs membres.

Si la théorie de M. le Dr de Marval était juste, ce serait la négation de l'utilité des sociétés de secours; tous les efforts de celles-ci seraient donc stériles, ou à peu près, et il vaudrait mieux y renoncer. Ajoutons qu'étant donné les circonstances, la mission suisse n'aurait pas pu être très nombreuse, mais au moins elle aurait affirmé que nous pouvions faire aussi bien que d'autres pays.

* * *

LE MATÉRIEL. — Sur ce chapitre, de longs développements sont inutiles; la réponse de la Direction est éloquente: « La Société centrale

de la Croix-Rouge suisse *n'en possède aucun* ». Cet aveu est bon à retenir, car il montre aux sections qu'en cas de cataclysme national elles ne pourraient compter que sur leurs propres réserves.

Comme beaucoup n'en ont pas, ou que de très incomplètes, cela veut dire qu'il faudrait, au moment critique, trouver de l'argent et acheter ce matériel manquant. Ce système est déplorable, car il entraînerait des longueurs qui empêcheraient l'action de la Croix-Rouge d'être ce qu'elle doit être, rapide avant tout.

Le seul matériel existant est la propriété des sections, qui évidemment feraient pour le mieux, en cas de catastrophe, mais ce serait fort imparfait. Si nous avons bonne mémoire, n'existe-t-il pas des dépôts de matériel sanitaire à la disposition de la Croix-Rouge?

La Direction nous dit bien que toutes ces questions seront solutionnées « lorsque l'emprunt à lots, décidé depuis plus de 18 mois, pourra être contracté », mais quand?! La situation financière et la faveur du public ne semblent guère favorables à la réalisation prochaine de cette opération, si même elle réussit, et pendant ce temps . . . nous attendrons . . .; heureux si aucun événement pénible ne vient troubler cette attente. Pourtant, tandis que la Direction reconnaît qu'elle n'a pas de ressources pour l'achat de matériel de réserve, la Croix-Rouge a cependant déjà immobilisé fr. 400,000, plus ce qu'il faudra encore pour acheter un hôpital, le Lindenhof, qui probablement par la suite servira plus au militaire, c'est-à-dire à la Confédération, qu'au civil à la Croix-Rouge.

Il est vrai que c'est une assemblée de délégués qui l'a voulu; la logique des foules est souvent peu sage. Exemple: pour acheter du matériel, on n'a pas de ressources, inutile d'y penser. Pour acheter un hôpital, on n'a pas davantage d'argent, mais on achète quand même. O ironie!

* * *

Voilà assez de critiques; si nous les avons faites, ce n'est pas par esprit de contradiction ou de malveillance envers personne.

La situation actuelle de la Croix-Rouge date de longtemps, et c'est précisément parce que nous estimons que cette période d'insuffisance

se prolonge trop que nous voudrions, par ces quelques considérations exposées franchement, contribuer à stimuler le zèle de tous, pour tâcher de guérir de l'atonie dont nous souffrons.

L'expérience vient de nous montrer bien des imperfections, de nous révéler bien des impossibilités (difficultés de mobilisation du personnel professionnel et volontaire, et du matériel).

C'est donc le moment plus que jamais de rechercher les solutions pratiques de ces questions multiples. Cette tâche est à la fois celle

de la Direction centrale et des sections. Elle doit être immédiate, car nul ne connaissant l'avenir, il serait déplorable que si demain le peuple suisse, frappé par une calamité cruelle, faisait appel à la Croix-Rouge nationale, nous soyons obligés de répondre: « Attendez, nous ne sommes pas prêts ».

Cette honte doit être évitée au pays d'origine de la Croix-Rouge.

L. SCHMIDELY.

Genève, le 29 mai 1909.

Nouvelles de l'activité des sociétés

St-Imier. — Société des samaritains. — La section des samaritains de St-Imier a fait donner, dans la grande salle du Casino, au mois d'avril, une conférence sur la mission de la Croix-Rouge suisse en Sicile et en Calabre.

Ce fut devant une salle bondée depuis le fond jusque sur la scène, que le sympathique conférencier, M. le major de Marval, nous fit traverser les régions dévastées de l'Italie méridionale. Au moyen de 70 clichés, il fit défiler devant l'assistance les péripéties des journées atroces qui suivirent la catastrophe, et la manière par laquelle la Croix-Rouge suisse sut porter un peu de remède aux maux sans nom, qu'endurèrent les victimes du tremblement de terre.

Les deux heures pendant lesquelles le Dr de Marval nous tint sous le charme de sa parole vibrante et parfois enjouée, ont paru trop courtes aux auditeurs nombreux et attentifs; on ne se lassait pas d'écouter et de regarder, car il était intéressant de suivre la mission suisse dans son travail et dans ses péripéties.

Comme dernière activité de la section de St-Imier, nous avons à citer un 4^{me} cours de samaritains, donné l'hiver dernier. Commencé le 18 janvier 1909, avec 51 participants, ce cours, après une marche normale, se terminait le 17 avril dernier. MM. les docteurs Miéville, Cuttat et Gobat, tous de St-Imier, avaient bien voulu se charger de l'enseignement théorique,

et M. Jules Guenin, chef de cours de la section, dirigeait l'enseignement pratique. Pendant les trois mois de cours, les participants suivirent régulièrement les leçons, aussi ce fut sans crainte qu'ils virent arriver le jour de l'examen.

En suite de circonstances diverses, il se produisit quelques défections pendant la durée du cours; mais 42 élèves — 28 dames et 14 messieurs — se présentèrent à l'épreuve finale, présidée par M. le Dr Perrochet, de la Chaux-de-Fonds. Comme délégué de la Croix-Rouge, et comme expert, le Dr Perrochet se déclara satisfait, et c'est en termes élogieux qu'il remercia la section, les médecins, et qu'il remit les diplômes aux 42 personnes examinées.

Un souper, suivi d'une soirée familiale, eut ensuite lieu à l'hôtel des XIII cantons, où se réunirent médecins, élèves, et beaucoup de membres de la section de St-Imier. Charmants discours, trop courte soirée, que tous les participants voudraient recommencer!

Le résultat immédiat de l'activité de notre section pendant cet hiver fut qu'elle eut le plaisir de recevoir, dans sa séance du 6 mai, les 42 élèves du dernier cours. Ceci porte actuellement à 103 le nombre de nos membres actifs.

Nous espérons qu'avec ce nouveau et fort contingent, nous arriverons à un développement toujours plus grand de la cause samaritaine, et de notre section de St-Imier en particulier!

E. P.